



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le **14 DEC. 2015**

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Réf. : DPE/FT/MP/2015-2016 n°28

Affaire suivie par : Monique PICHARD –
LE GALLOU

Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

DPE 4 – Tél : 01 30 83 43 86

(ce.dpe4@ac-versailles.fr)

DPE 5 – Tél : 01 30 83 43 51

(ce.dpe5@ac-versailles.fr)

DPE 6 – Tél : 01 30 83 52 30

(ce.dpe6@ac-versailles.fr)

DPE 7 – Tél : 01 30 83 43 51

(ce.dpe7@ac-versailles.fr)

DPE 8 – Tél : 01 30 83 40 24

(ce.dpe8@ac-versailles.fr)

DPE 9 – Tél : 01 30 83 40 24

(ce.dpe9@ac-versailles.fr)

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections		ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :
X modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	1	2 p.
Annexe	7	20 p.
Total		22 p.

A

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement – pour attribution

Messieurs les Directeurs Académiques des
Services de l'Education Nationale – pour
information

**OBJET : Notation administrative 2015 – 2016 des personnels
enseignants et des personnels d'éducation (titulaires et stagiaires).**

J'ai l'honneur de vous demander de procéder à la notation administrative
des personnels cités en objet.

Je tiens à vous rappeler l'importance que j'attache à la notation
administrative des personnels, qui doit être un moment privilégié d'échange
constructif sur la manière de servir de l'agent noté. J'appelle d'ailleurs votre
attention sur l'intérêt d'anticiper cet entretien avec les intéressés en cas
d'apparition de problèmes ou de persistance de ceux-ci.

La notation administrative évalue le rôle joué par l'enseignant au sein de
l'établissement, son sens du travail en équipe et la qualité de ses relations
avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Elle est à dissocier de la notation
pédagogique, qui s'appuie sur la situation observée en classe par
l'inspecteur et sur l'ensemble des activités pédagogiques du professeur

Je souhaite que la cohérence et la transparence président à tous les stades
de la procédure.

**1) Vous devrez saisir dans l'application GI/GC par SCONET : du 17
décembre 2015 au 12 février 2016**

- une appréciation évaluative (*pavés*) allant de « très bien » à
« médiocre »
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en
cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative
- Une proposition de note chiffrée selon la grille de chaque corps et de
chaque grade (*annexes 4-1 à 4-7*)



2/2

2) **Me transmettre les fiches de notation**, signées des intéressés, accompagnées des éventuelles pièces justificatives (*recours et rapports complémentaires*) :

au plus tard pour le 7 mars 2016

3) **Porter à la connaissance de l'ensemble des agents concernés cette circulaire et ses annexes**

4) **Communiquer aux intéressés leur proposition de note et les appréciations (éventuellement accompagnée d'un rapport)**

5) **Les informer de la possibilité que votre proposition de note, si elle se situe hors grille, puisse être harmonisée et donc susceptible d'un recours éventuel de leur part**

L'agent noté peut rédiger une requête en contestation de note (*annexe 6*). Ces requêtes doivent parvenir aux services de la DPE :

impérativement pour le 14 mars 2016 au plus tard

Je vous informe que **toute contestation qui sera transmise au-delà de cette échéance**, et sans une motivation recevable, **sera refusée**. Je vous demande donc de veiller à une large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Je compte sur votre collaboration pour le respect des présentes consignes et des délais qui sont des atouts majeurs de la réussite de cette campagne de notation.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Philippe DIAZ